



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC

Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 24 novembre 2020

<u>Objet :</u>	Nombre de conseillers en exercice	29
ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR REGULARISATION DE VOIRIE	Nombre de présents	29
	Nombre de votants	29

Par suite d'une convocation en date du 17 novembre 2020, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au STERENN le 24 novembre 2020 à 19 h 00, en séance publique sous la présidence de Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel – LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul - BRAESCU ANDRIEU Morgane – DERVOUT Dominique – SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle - BORDENAVE Bruno – GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste – JOULAIN Anita - ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – DREAU Lilliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – JESTIN Caroline – DAGORN Nicolas – GALBRUN Karine - PAUCHET Gérard

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

Gwenaëlle SPAROSVICH GRANDIL

Envoyé en préfecture le 30/11/2020

Reçu en préfecture le 30/11/2020

Affiché le 30/11/2020

ID : 029-212902936-20201124-DE241108-DE

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, indique que la municipalité souhaite acquérir la parcelle appartenant à Monsieur Julien BRIANT, cadastrée AM 674, pour une surface de 542 m².

Il s'agit d'une régularisation de voirie, cette parcelle étant partie intégrante des rues « Hent Ar Besketaerien » et « Hent Men Du ».

Par mail du 16 octobre 2020, Monsieur BRIANT a donné son accord pour une cession de ladite parcelle pour un montant de 3 500 euros nets vendeur, les frais découlant de cette procédure restant à la charge de la commune.

Un extrait cadastral est joint à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Considérant l'avis favorable de la commission administration générale en date du 10 novembre 2020 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée AM 674 au prix de 3 500 € nets vendeurs et la prise en charge par la commune des frais de procédure et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document en rapport avec cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 26 novembre 2020
LE MAIRE
Olivier BELLEC

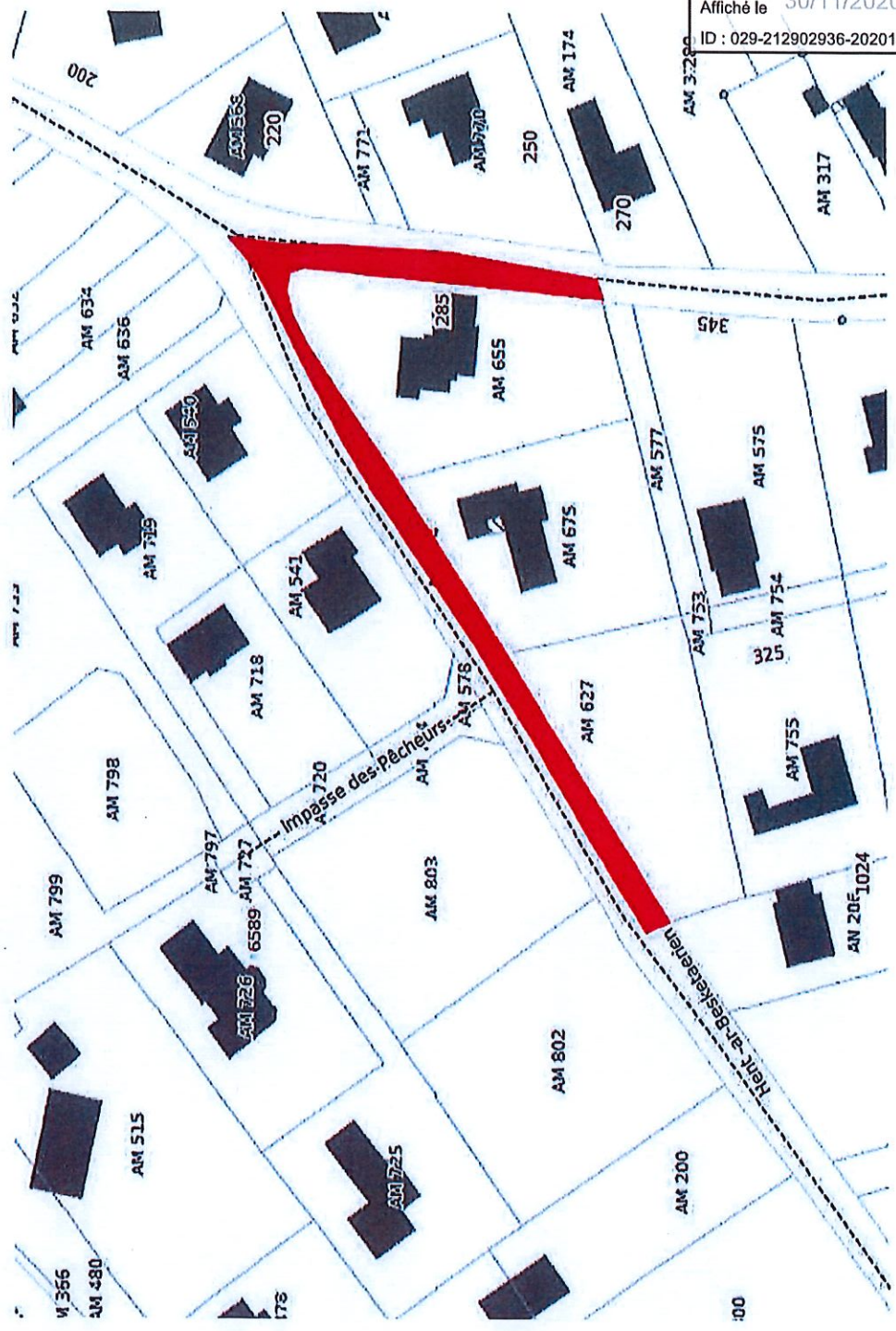


Envoyé en préfecture le 30/11/2020

Reçu en préfecture le 30/11/2020

Affiché le 30/11/2020

ID : 029-212902936-20201124-DE241108-DE



n° adresse
voisine

